
Formule Post-Permis

L'auto école de Marcheprime répond aux critères du label qualité des écoles de conduite du ministère, nous sommes heureux de vous proposer notre toute nouvelle formation post-permis. Cette formation d'une journée (7h) permet aux conducteurs ayant passé leur premier permis à partir du 1er janvier 2019 de réduire la durée de leur période probatoire, et ainsi acquérir ses 12 points 1 an plus tôt (pour les permis classiques) ou 6 mois plus tôt (pour les conducteurs ayant suivi une formation par le processus de conduite accompagnée). Il faut toutefois remplir d'autres conditions, notamment ne pas réaliser un infraction entraînant la perte de points avant et après cette formation.



Formation Post-Permis

130 €

• 7h00 (obligatoire)